



Suis je obligée de refaire appel a mon avocate

Par **magali29**, le **12/12/2008** à **20:22**

Bonsoir, suite a une erreur materielle sur un jugement d'apres divorce stipulant les trajets, mon ex ne veut pas ramener son jugement pour correction. Mon avocate me dit qu'il faut relancer une requete en erreur materielle. Le greff a fait l'erreur et mon ex mari ne veut rien entendre, je trouve lamentable de devoir repayer des frais d'avocat pour cela, je n'y suis pour rien et je veux absolument faire valoir ce qui a été dit le jour de l'audience. Quelle personne puis je contacter au tribunal pour faire valoir mes droits sans repasser par mon avocate. Si je ne peux pas faire autrement combien coute cette requete en erreur materielle et puis je faire payer ces frais a mon ex comme c'est lui qui est de mauvaise foi en ne laissant pas le greff rectifier.

merci